

Organisation de la rentrée des élèves après le 18 mai.

Chers Parents,

Soucieux de la sécurité de chacun et conscients que cette reprise est l'occasion pour vos enfants de renouer avec l'école tout en lui donnant l'opportunité de prouver à ces professeurs que durant ces semaines de confinement, ils ont réellement pu mettre à profit les exercices de remédiation publiés sur Ecole en ligne, nous avons déployé nos moyens et notre réflexion pour répondre aux directives de la circulaire 7550.

A l'entrée, chaque élève devra se nettoyer les mains au gel hydroalcoolique. Les éducatrices veilleront également au port correct des masques de la part des élèves. Dès que la cloche retentit, les professeurs prendront en charge les élèves de 6e et de 2e années. Ils les conduiront groupe après groupe vers les différents locaux prévus. Les élèves ne se déplaceront plus seuls au sein de l'établissement afin de garantir le respect de la subdivision en sous-groupes définis préalablement ; et ceci afin de répondre aux exigences prévues par les circulaires, dans le respect des mesures imposées par le Conseil national de sécurité.

Un marquage (intérieur et extérieur) au sol balise les déplacements et assurent une distance de 1,50m entre les élèves. Les déplacements s'effectueront toujours par le même itinéraire défini le jour 1 de la rentrée et sous la surveillance d'un membre de l'équipe éducative. Chaque groupe-classe/silo sera identifié par un code couleur, les élèves recevront une carte d'identification (photo-nom-prénom) qu'ils porteront obligatoirement autour du cou, la carte d'identification sera de la couleur attribuée au groupe-classe/silo. Cette couleur identifiera également le local et l'espace récréatif attribué au groupe-classe/silo.

Chaque groupe-classe/silo sera informé à l'entrée de l'école du local qui lui sera attribué, de l'espace récréatif qui lui est réservé ainsi que de l'itinéraire obligatoire à suivre pour se rendre dans la classe et pour quitter la classe.



Au sein des classes, les bancs seront attribués par les professeurs du jour 1 et de l'heure 1. Une étiquette autocollante nominative sera apposée sur le banc « afin d'identifier l'appartenance » du banc et fixer la place de l'élève.

En classe, la présence des élèves sera contrôlée chaque jour par l'éducateur de niveau avec prise des présences en classe avec « contact visuel » pour s'assurer de la présence de l'élève. En cas d'absence d'un élève, un contact téléphonique sera établi par l'éducateur de niveau afin d'en connaître la raison et d'envisager les mesures de précaution à prendre si l'élève absent devait présenter des signes de contamination (cf. principe du traçage).

Les toilettes sont munies de gel hydro-alcoolique. Ce gel se trouve également à l'entrée de chaque bâtiment et près des distributeurs de denrées. Les locaux occupés sont pourvus d'un évier fonctionnel et de savon et/ou de gel hydro-alcoolique. Les éviers non distants de 1,50m sont séparés par des cloisons. L'accès des élèves ou des membres du personnel aux toilettes est limité au nombre de lavabos qu'elles comportent. Des affiches apposées dans toutes les implantations rappellent les gestes barrières à respecter. Les sanitaires seront nettoyés 2 fois par jour. Des protèges lunettes en papier y seront à disposition. Les stocks (papiers, savons, gels hydro-alcooliques, etc.) sont tenus à jour. Une fois s'être lavé les mains après leur passage aux toilettes, les élèves changeront les filtres de leur masque et/ou leur masque, jetteront l'ancien dans une poubelle fermée, mettront le nouveau et se passeront leur main au gel hydroalcoolique à la sortie des toilettes. Les élèves retourneront ensuite dans leur zone récréative et y attendront leur professeur.

Des masques réutilisables en tissus sont fournis par l'établissement et par la Fédération à raison de deux par personne. Les élèves en recevront donc deux également le premier jour de la reprise des cours. Suivant les normes du SIPPT, les masques devront être portés en permanence par tous les occupants du site. Chacun devra se munir de 3 masques minimum pour assurer la journée de cours. Il s'agit là d'une norme de sécurité incontournable.

Les enseignants donnant cours dans plusieurs implantations ont été affectés à l'une d'entre elles.



Afin d'assurer la diffusion des informations, nous multiplions les SMS à destination des parents pour maintenir le contact. Le numéro 02/634 04 71 est repris comme numéro de référence pour centraliser les appels en ligne. Les parents adressent également leurs demandes sur les différents mails renseignés.

L'organisation des groupes a été établie en faisant en sorte que ceux-ci soient composés de manière identique en évitant le mélange d'élèves. Dans cet objectif, le cours d'éducation physique, les cours pratiques de l'option sport ainsi que les laboratoires ne sont pas repris dans les horaires adaptés. Dans les locaux aérés, les normes de surfaces minimales pour constituer les groupes ont été respectées. Le matériel superflu y a été enlevé autant que possible. Les places y sont fixées par le professeur. Une étiquette nominative sera collée sur le banc afin que l'élève retrouve aisément la place qui lui a été attribuée. Les classes seront nettoyées après chaque journée d'école et après chaque utilisation par un groupe d'élèves différent. Une poubelle avec couvercle est prévue dans chaque local.

Toutes les mesures de précaution sont prises pour qu'aucun des occupants ou visiteurs du site ne court le moindre risque. Si l'un d'entre eux devait montrer le moindre signe de symptômes, la consigne de précaution reprise dans les différentes circulaires publiées et explicitées, prévoyant de rester à la maison lui sera rappelée. C'est pourquoi, chaque implantation est munie d'un thermomètre permettant la prise de température à distance. Les personnes supposées à risque sont invitées à nouveau à consulter leur médecin traitant sur l'opportunité d'un retour à l'école. Chaque implantation comporte un espace ventilé dédié aux malades équipé (thermomètre digital à distance, gants, masques). Les numéros de GSM de chaque parent seront employés pour assurer un contact immédiat, si jamais un des enfants présentait des symptômes. Un local spécifique a été prévu pour accueillir les éventuels élèves qui présenteraient des symptômes de contamination dans l'attente de la venue des responsables légaux. Un listing des élèves présentant des symptômes sera établi et un contact téléphonique avec la famille sera opéré en cas d'absence de l'élève dans les jours suivants (cf. principe du traçage).

Les horaires réorganisés et aménagés pour les différents sous-groupes sont publiés sur arrix.be



Le repas de midi sera « consommé » dans l'espace-classe, sous la surveillance d'un professeur. Il sera permis aux élèves de se rendre ensemble et accompagnés aux toilettes dès qu'ils auront fini de se restaurer. La sortie de l'établissement autorisée « en période normale » pour les élèves de 6^{ème} sera suspendue durant la période comprise entre le 18/05 et le 26/06 afin de rencontrer les exigences sanitaires préconisées et afin de respecter le principe des silos. Une fois le repas terminé, les élèves auront accès à l'espace récréatif qui leur est réservé. Ils seront sous la surveillance d'un membre du personnel auxiliaire d'éducation / un membre de l'équipe éducative qui n'a pas charge de cours.

De retour en classe, ils changeront de masques.

Les élèves devront donc se munir d'un nombre suffisant de masques (nous conseillons au moins 3 masques à conserver dans un sac plastique).

Sur Rixensart, l'accès au distributeur de denrée s'effectuera uniquement durant la pause de midi sous la surveillance d'un membre du personnel auxiliaire d'éducation / un membre de l'équipe éducative qui n'a pas charge de cours, dans le respect des mesures de distance sociale préconisée. (En cas de non- respect, l'accès sera purement et simplement supprimé). Sur Wavre, l'accès au distributeur de denrée ne sera pas permis en raison du fait qu'il positionné dans la zone réservée au fondamental. Avant et après chaque utilisation du distributeur, il est indispensable de se frotter les mains consciencieusement au gel hydroalcoolique.

Hormis pour les 6^e et 2^e années, une garderie sera organisée sur demande à formuler par mail pour Rixensart, à nancy@arrix.be et pour Wavre, à v.collodel@arrix.be . Nous en constituerons les groupes au fur et à mesure des inscriptions. Ils resteront identiques jusqu'au dernier jour de classe (26 juin 2020). Ils ne se composeront que de maximum 10 élèves en respectant toujours un espace de 4 m² pour l'enfant et 8 m² pour le professeur.

Au niveau des absences, les règles habituelles sont en vigueur. Si votre enfant n'est pas présent sur le site, un éducateur tentera de vous joindre afin d'en déterminer les raisons. Le travail à distance sera toujours d'actualité pour les enfants qui n'auraient pas la possibilité de revenir vers nous.



Flexibilité, bienveillance, responsabilité et solidarité seront les mots d'ordre.

La parution de la circulaire relatant les dispositions en prendre en matière de délibération ne saurait tarder. Nous vous tiendrons informés dès sa publication.

D'ores et déjà, je remercie chacun pour la bonne collaboration et le sens civique dont il fera preuve face aux mesures strictes, incontournables et indispensables mises en place pour la sécurité de tous les occupants des différentes implantations. Merci aussi, Chers Parents, pour la confiance que vous témoignez envers notre Athénée.

Sonia Manssens, Préfète des Etudes